

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 19 septembre 2023, sous la présidence de son Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Sylvie CONSTANS MARTIN, Géraldine GAU (arrivée à 18 H 12), Isabelle GUERY, Marie-Agnès ROSSIGNOL.
Mrs Jean-Louis FUGAIRON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

ABSENTS : Mr Laurent BERNARD a donné procuration à Mr Alain PIBOULEAU.
Mr Marc LOISON a donné procuration à Mr René ROQUES.
Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD, Sonia TRINCARD.

SECRETARE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2023 9 2

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	9
Procurations	2
Votants	11

OBJET : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 (DM1).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des virements de crédits ainsi que de nouvelles inscriptions budgétaires sont nécessaires :

- suite à la notification de subventions notamment pour l'aménagement du cœur de ville et la réfection des sanitaires,
- suite au sinistre ayant affecté l'église de la commune,
- suite à l'augmentation du coût de l'énergie,
- suite à la nécessité de prendre en charge sur le seul budget principal de la commune la possible augmentation de capital de la SEMTTAX.

Monsieur le Maire propose ainsi au conseil municipal les inscriptions de crédits et virement ci-dessous détaillés :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DF	RF
023 - Virement à la section d'investissement	162 457	
60612 - Electricité	40 000	
70323 - Redevance d'occupation du domaine public		7 000
70631 - Redevance et droit de service à caractère sportif		16 000
70632 - Redevance et droit de service à caractère de loisirs		-2 800
7584 - Recouvrement sur admission en non-valeur		-2 000
7588 - Autres produits divers de gestion courante		140 000
732221 - Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales		44 257
Total	202 457	202 457

SECTION D'INVESTISSEMENT	DI	RI
021 - Virement de la section de fonctionnement		162 457
2031 - Frais d'études	68 000	
2041582 - Subvention autres groupements : bâtiments et installations	1 750	
1381 - Subvention Etat		2 048
1382 - Subvention Région		1 024
1383 - Subvention Département		199 435
1385 - Subvention CCHA		10 804
13871 - Subvention FEADER		-4 888
10226 - Taxe d'aménagement		35 000
2121 - Plantation d'arbres	-7 000	
21311 - Construction de bâtiments administratifs	-95 000	
21312 - Construction de bâtiments scolaires	-12 700	
21318 - Construction autres bâtiments publics	150 000	
21319 - Construction immeubles de rapport	-19 000	
21351 - Installations générales - bâtiments publics	-830 000	
2151 - Réseaux de voirie	-32 670	
2152 - Installations de voirie	-22 450	
21622 - Bien culturel mobilier DUI	6 150	
21838 - Autre matériel informatique	15 000	
2188 - Autres immobilisations corporelles	3 800	
21351 - Installations générales - bâtiments publics - OP91 Parc d'Espagne	688 800	
238 - Avance - OP91 Parc d'Espagne	141 200	
261 - Titres de participation	500 000	
271 - Autres immobilisations	-150 000	
Total	405 880	405 880

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à effectuer ces inscriptions de crédits et ces virements qui ne modifient pas l'équilibre du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer ces inscriptions de crédits et ces virements qui ne modifient pas l'équilibre du budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit
Pour copie conforme – au registre sont les signatures
Ax-les-Thermes, le 29 septembre 2023

Le Maire
Dominique FOURCADE

Le secrétaire de séance
Valérie ADEMA



Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 02/10/2023

ID : 009-210900320-20230928-2023_9_2-DE

